COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le jeudi 11 janvier 2024

LOGEMENTS ÉTUDIANTS RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS SÉNÉGALAIS, CONTRE LA PRÉFÉRENCE ÉTRANGÈRE, LA PRÉFÉRENCE NATIONALE.

Le Crous de Nouvelle-Aquitaine a récemment signé une convention afin de réserver des places prioritaires dans ses résidences pour les étudiants sénégalais.

Alors même que l'offre locative à Bordeaux se réduit chaque année, que le parc logement universitaire représente 1 logement pour 13 étudiants, et à l'heure où certains étudiants vivent en camping ou s'endettent pour payer leurs loyers, **la décision du Crous de Nouvelle-Aquitaine de privilégier des étudiants étrangers au détriment d'étudiants français nous apparait parfaitement indigne et discriminatoire.**

La situation migratoire en France nous oblige en outre à rappeler qu'il n'existe aucune assurance que les étudiants en question viennent en France uniquement dans le but de poursuivre des études, 72% des étudiants étrangers issus d'Afrique Subsaharienne échouant en licence.

La loi Collomb de 2018 favorisant par ailleurs leur maintien sur le territoire, rien n'assure non plus que ces derniers rejoignent leur pays d'origine une fois celle-ci terminées.*

Un choix qui laisse également songeur puisque le Sénégal est de ces pays qui refusent quotidiennement de récupérer leurs ressortissants sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) en refusant de délivrer les laissés passés consulaires.

La mission du CROUS, financé par l'argent du contribuable français, n'est pas de sponsoriser la première filière d'immigration légale en France mais de garantir des moyens aux étudiants français issus de famille modestes d'étudier dignement.

Contre ces dérives, Reconquête propose **une vraie sélection des étudiants étrangers souhaitant étudier en France, un retour imposé à ceux qui échouent en cours de cursus, et la préférence nationale en matière d'accès aux logements étudiants.**

**5 ans après leur arrivée, 43% des étudiants étrangers sont toujours présents en France. (Direction générale des étudiants étrangers en France du ministère de l'Intérieur)*

DANY BONNET

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

RECONQUÊTE!